

**Certificat d'examen de type
n° F-03-D-339 du 16 octobre 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011226-D6

**Compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR
type L18C3**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 6 janvier 1987 relatif à la construction, et à l'approbation de types de compteurs d'énergie électrique, fondés sur un principe électronique.

FABRICANT :

LANDIS+GYR – 30 avenue du Président Auriol – BP 3150 – 03115 Montluçon - FRANCE

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° 01.00.573.004.1 du 8 juillet 2002 relatif au compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR type L18C3, complété par le certificat d'examen de type n° F-02-D-182 du 27 novembre 2002, lui-même complété par le certificat d'examen de type n° F-03-D-150 du 7 avril 2003.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie électrique LANDIS+GYR type L18C3 faisant l'objet du présent certificat diffère du type approuvé par les certificats précités par la suppression d'un relais client et d'un ensemble fusible et porte fusible, demandant de ce fait, une modification du couvercle en éliminant les ouvertures devenues inutiles.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro de certificat d'examen de type et la date figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux fixés par le certificat précité.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les conditions particulières d'installation définies dans le certificat d'examen de type n° 01.00.573.004.1 du 8 juillet 2002 restent inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011226-D6 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 8 juillet 2012.

ANNEXE :

Bloc de comptage du L18C3.

Pour le Directeur Général
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-03-D-339

Bloc de comptage du L18C3.

